

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 21 NOVEMBRE 2022 à 20H
A LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES**

Date de convocation : 16 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 11

Étaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Pascale HUET, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Elisabeth LALANDE, Fanny OLLIVRY, Laurent POISSONNEAU, Jean-Christophe URIEN

Était (ent) absent (s) excusé(s) : Alain AGATOR a donné pouvoir à Robert BIAGI, Anthony NORBERT qui a donné pouvoir à Franck BAUNEZ, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN

Était (ent) absent (s) non excusé(s) : Céline ZULBERTI

Secrétaire de séance : Jean-Christophe URIEN

Date de publication : 22 novembre 2022

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 17 octobre 2022*
- *Angers Loire Métropole :*
 - *- rapport annuel 2021 : Eau*
 - *- rapport annuel 2021 : Transports*
 - *- rapport annuel 2021 : Stationnements*
- *Foncier :*
 - *- achat propriété et terrains*
- *Finances :*
 - *- admission en non-valeur*
 - *- décision modificative*
- *Informations diverses*

Le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022 a été adopté (14 pour)

DEL-202247

ANGERS LOIRE METROPOLE : RAPPORT ANNUEL 2021 : EAU

M. le Maire présente le rapport d'activité pour l'exercice 2021, établi par Angers Loire Métropole, relatif à l'eau.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

DEL-202248

ANGERS LOIRE METROPOLE : RAPPORT ANNUEL 2021 : TRANSPORTS

M. le Maire présente le rapport d'activité pour l'exercice 2021, établi par Angers Loire Métropole, relatif aux transports.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

DEL-202249

ANGERS LOIRE METROPOLE : RAPPORT ANNUEL 2021 : STATIONNEMENTS

M. le Maire présente le rapport d'activité pour l'exercice 2021, établi par Angers Loire Métropole, relatif aux stationnements.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

DEL-202250

FONCIER : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : ACHAT PROPRIETE FOURRIER

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 16/2012 du Conseil Municipal en date du 12 mars 2012 confirmant sa volonté de renforcer la vie du centre bourg en mobilisant tous les moyens ;

Vu le projet de dynamisation du bourg conduit par l'équipe municipale, la réflexion urbanistique menée par les élus à cet effet, ainsi que l'étude d'orientation d'urbanisme commandée au CAUE ;

Vu la localisation des terrains A1665 et A1812 au sein du périmètre faisant l'objet de l'étude urbanistique, et la nécessité de leur acquisition pour désenclaver les espaces détenus par la commune, entre l'église et le lotissement du Grand Soulé ;

Vu la démarche de maîtrise foncière engagée aussi par la municipalité depuis 2020 dans ce même secteur ;

Vu la volonté des propriétaires (Consorts FOURRIER) de céder les parcelles A1665 (2496 m²) et A1812 (617 m²), la désignation d'un mandataire immobilier et l'existence d'offres d'achat au prix de 420 000,00 euros net vendeur pour l'ensemble des deux parcelles, non compris les frais d'agence et les frais d'acte ;

Vu la possibilité de préemption par la communauté urbaine sur ces parcelles concernées par le zonage AU et par une OAP, inscrits au Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole ;

Considérant l'accord amiable trouvé avec les cédants ;

Considérant la possibilité de mobiliser le mécanisme de portage par Angers Loire Métropole, au titre des réserves foncières et pour une durée maximale de dix années,

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 pour) autorise M. le Maire :

- à faire procéder à l'achat du bien au bénéfice de la commune, pour un montant de 420 000,00 euros, hors frais d'acquisition,
- à solliciter le mécanisme de portage foncier au titre des réserves foncières, par Angers Loire Métropole,
- à signer la Convention de portage établie à cet effet par Angers Loire Métropole.

DEL-202251

FONCIER : ACHAT TERRAIN (PORTAGE)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL-202139 du Conseil Municipal en date du 21 juin 2021 portant sur l'achat de deux terrains dans le bourg, A 1709 et A 2285 d'une superficie respective de 200 m² et 63 m², pour un prix du m² de 58.50 € et appartenant à Mesdames Yvette et Christine MICHEL ;

Considérant que les actes relatifs à ladite acquisition ne sont pas encore établis ;

Considérant la possibilité d'activer le dispositif de portage foncier par Angers Loire Métropole ;

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 pour) autorise M. le Maire :

- à solliciter le mécanisme de portage foncier au titre des réserves foncières, par Angers Loire Métropole,
- à signer la Convention de portage établie à cet effet par Angers Loire Métropole.

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public de la trésorerie de Trélazé (SGC Couronne d'Angers) concernant des titres de recettes afférents aux exercices 2021 et 2022 du budget communal (47000) ;

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 7,69 € ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- Accepte l'admission en non-valeur des titres de recettes telle que présentée par le comptable public pour un montant de 7.69 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget communal.

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Au vu des crédits budgétaires et des réalisations, il n'est pas nécessaire, à ce jour, de passer une décision modificative.

INFORMATIONS DIVERSES

Environnement :

Accueil d'un service civique (Eve GANGLOFF) pour une mission de 8 mois.

Réception d'un nouveau broyeur pour végétaux dans la semaine du 28 novembre 2022.

Enfance/jeunesse :

Une animation cirque aura lieu le 13 décembre 2022 à la Grange aux Dîmes avec les enfants inscrits au TAP.

Marché de la Saint Nicolas le 3 décembre 2022.

L'opération un aîné/un enfant est reconduite cette année en collaboration entre l'école et le CCAS.

Urbanisme :

L'étude auprès du CAUE a été commandée.

Bâtiments :

Divers travaux de menuiserie ont été effectués à l'école. Une intervention a également eu lieu sur le chauffage de l'école.

Travaux sur l'Espace Tilleul : consultation des entreprises d'ici Noël.

Fin de séance à 22h55.

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance

Jean-Christophe URIEN

Le Maire,

Robert BIAGI

DÉLIBÉRATION(S) PRISE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS
47	Angers Loire Métropole : rapport annuel 2021 : Eau
48	Angers Loire Métropole : rapport annuel 2021 : Transports
49	Angers Loire Métropole : rapport annuel 2021 : Stationnements
50	Foncier : aménagement du centre bourg : achat propriété FOURRIER
51	Foncier : achat terrains (Yvette et Christine MICHEL) PORTAGE
52	Finances : admission en non-valeur